

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2025 (ordinaire)

L'an deux-mil-vingt-cinq le jeudi vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU, Catherine VRIGNAUD,

Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Didier VRIGNAUD,

Absents : Emilien BARRAULT, Clément GODET, Rodolphe RAMBAUD, Jessica VILLERS,

Secrétaire de séance : Dany BLONDIO,

Date de convocation : 16 avril 2025

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 9

Quorum : 7 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT),

Ordre du jour

- Fonds de commerce communal

1. 2025D_38 - Vente du fonds de commerce Bar - Tabac - Jeux - Restaurant

Le maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur d'un fonds de commerce (Tabac, jeux, journaux...) en juillet 2020. La commune a ouvert une licence IV la même année pour permettre d'élargir l'activité du commerce. Ce fonds a été ensuite confié en location-gérance.

Les élus reçoivent aujourd'hui Mme Chantal BOULDOIRE et M Franck FOURNIER qui expliquent leur souhait de venir tenir un commerce à la campagne : Bar, Tabac, FDJ, Restaurant.

Ces personnes souhaitent ouvrir début juin. Ils aimeraient acheter le fonds plutôt que le louer. Il s'agit pour eux de se sécuriser en cas de changement d'équipe municipale. Ils souhaitent aussi investir dans le fonds pour récupérer le fruit de leur travail.

Ils empruntent pour acheter du matériel, les stocks, le mobilier... Ils seraient prêts à investir 50 000 € pour le rachat de ce fonds. La banque leur conseille d'attendre quelques mois de fonctionnement avant de se lancer.

Le Maire expose le montant investi dans ce fonds depuis la création du bar. Il rappelle que le but de la municipalité est que ce commerce vive.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- ⇒ **DECIDE** de vendre le fonds de commerce pour le prix de 50 000 € à Madame Chantal Bouldoire et Monsieur Franck Fournier,
- ⇒ **DIT** qu'un contrat de location-gérance au prix précédemment fixé de 350 €HT mensuel sera signé jusqu'à la vente,

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h30

A Chizé, le 20 mai 2025

Le Secrétaire,
Dany BLONDIO



Le Maire,
Daniel BARRÉ